



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
14 avril 2016
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel
Quarante-quatrième session
Vienne, 22-24 novembre 2016

Comité des programmes et des budgets
Trente-deuxième session
Vienne, 21 et 22 juin 2016
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
**Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019:
base de référence pour le cadre intégré de résultats
et de performance**

Rapport d'activité établissant une base de référence pour les indicateurs du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019

Rapport du Directeur général

Le présent document a été établi conformément à la résolution GC.16/Res.1 de la Conférence générale, dans laquelle celle-ci s'est félicitée du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 et a pris note du fait que le cadre de programmation à moyen terme contenait déjà des indicateurs de performance. Dans le même temps, la Conférence a indiqué qu'elle croyait comprendre que l'Organisation "établirait un référentiel de base pour ces indicateurs et s'attacherait à les affiner en permanence". Le présent document rend compte des progrès réalisés dans ce domaine.

I. Introduction

1. La nouvelle stratégie de l'ONUDI pour aider les pays à créer une prospérité partagée, renforcer la compétitivité économique et protéger l'environnement par le développement industriel inclusif et durable a été présentée dans le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 (IDB.43/9 et Add.1) à la seizième session de la Conférence générale.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



2. Le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 tient compte de la Déclaration de Lima: vers un développement industriel inclusif et durable (GC.15/Res.1), de la procédure d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 67/226 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2012), et des recommandations formulées dans le document final du groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources, intitulé "Document d'orientation stratégique" (IDB.41/24).

3. Les États Membres ont constaté que le cadre de programmation à moyen terme était un outil important et souple à l'appui de la planification et de la gestion des programmes et activités de l'ONUDI pour 2016-2019 et des programmes et budgets correspondants, et ont accueilli avec satisfaction ses principales innovations, notamment l'amélioration de la méthode de gestion axée sur les résultats, y compris le cadre intégré de résultats et de performance et son ensemble d'indicateurs.

4. Le cadre intégré de résultats et de performance est constitué d'un ensemble d'indicateurs de suivi et de communication de l'information classés suivant deux axes et quatre niveaux. L'axe 1 présente les indicateurs de suivi des aspects inclusif et durable. L'axe 2 reflète les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUDI, et comprend des indicateurs de l'efficacité opérationnelle et organisationnelle. Pour chaque indicateur, une valeur de référence a été fixée, sauf pour les domaines dont les méthodes, les définitions et les valeurs doivent être réexaminées et redéfinies, ou ceux pour lesquels les calculs exigent des ressources supplémentaires.

Axe 1: Résultats en matière de développement. Cet axe rend compte de l'état général du développement dans les États Membres de l'ONUDI. Il comporte des indicateurs à deux niveaux:

Niveau 1: Résultats mondiaux en matière de développement. Ce niveau reflète le contexte général du développement industriel inclusif et durable dans lequel l'Organisation mène ses opérations; il ne s'agit pas de mesurer sa performance ou les effets de ses interventions sur le développement. Il comprend des indicateurs sur la compétitivité industrielle; les capacités d'innovation; les ressources humaines industrielles; l'égalité des sexes; la gouvernance industrielle; les institutions et les infrastructures; l'empreinte écologique du secteur industriel; ainsi que certains indicateurs liés à la réalisation de l'objectif 9.

Le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 prévoit de suivre la réalisation des objectifs de développement durable, et principalement de l'objectif 9, et de rendre compte des progrès réalisés en la matière. Bien que l'Assemblée générale continue de procéder à des consultations informelles sur le suivi et l'examen de la structure du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les indicateurs proposés pour l'objectif 9, tels qu'ils figurent dans le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2016/2/Rev.1), ont été dûment pris en considération dans le présent rapport en vue de dresser un

inventaire des sources de données existantes et d'éclairer les consultations futures¹.

Niveau 2: Résultats des pays soutenus par l'ONUDI. Ce niveau rend compte des résultats obtenus par les pays qui ont bénéficié du soutien de l'ONUDI sous la forme de programmes et de projets. Il est axé sur les programmes et les projets destinés à renforcer les capacités statistiques industrielles; à créer une prospérité partagée, au travers notamment de la sécurité alimentaire, de l'autonomisation des femmes et du relèvement après les crises grâce au développement de l'agro-industrie et des petites et moyennes entreprises (PME); à renforcer la compétitivité économique; et à protéger l'environnement.

Axe 2: *Performance organisationnelle.* Cet axe vise à surveiller la performance de l'ONUDI avec un ensemble d'indicateurs à deux niveaux:

Niveau 3: Efficacité de la gestion des programmes. Il s'agit, à ce niveau, de suivre la performance de l'ONUDI pour ce qui est de la gestion du portefeuille de projets, de la gestion axée sur les résultats, du suivi et de l'évaluation, de la création de partenariats, de l'égalité des sexes, de la gestion des connaissances et de la coopération transversale.

Niveau 4: Efficacité et modernisation de l'Organisation. Ce niveau consiste à évaluer la capacité qu'a l'ONUDI de gérer efficacement les opérations internes, y compris la transparence des activités et la gestion des risques, la mobilisation et la gestion des actifs et des ressources, la gestion des ressources humaines et l'efficacité administrative.

5. Conformément à la résolution GC.16/Res.1 de la Conférence générale, le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans l'établissement de la base de référence pour les indicateurs proposés dans les quatre niveaux développés ci-dessus. Lors de l'élaboration du présent rapport, il a été tenu compte du paragraphe 94 a) du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, qui précise que "les indicateurs proposés comme base du cadre intégré de résultats et de performance devront être ajustés continuellement à chaque niveau", ainsi que du paragraphe 94 e) du même document, selon lequel "la valeur de référence dépendra, pour chaque niveau, des données disponibles".

¹ E/CN.3/2016/2/Rev.1, par. 29: "Le Secrétaire général a été chargé d'établir un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable à des fins de suivi et d'examen par le Forum politique de haut niveau. [...] Les rapports mondiaux sur les progrès accomplis sur la voie du Programme 2030 seront établis sur la base des données mondiales et régionales agrégées par les organismes internationaux selon leur expertise et leur mandat respectifs."

II. Progrès réalisés dans la mise en place de la base de référence pour le cadre intégré de résultats et de performance

6. Depuis décembre 2015, des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en place de la base de référence pour les indicateurs du cadre intégré de résultats et de performance, conformément à un processus d'examen en interne.

7. Un examen complet de tous les indicateurs proposés a tout d'abord été réalisé. Il a porté sur les questions suivantes: la pertinence, la rigueur méthodologique, la mesurabilité, la disponibilité des données et les ressources servant à calculer les indicateurs. Ensuite, des consultations en interne ont été organisées afin de rassembler les chiffres relatifs à la base de référence et de résoudre les problèmes recensés au cours de l'examen.

8. Sur la base de ces deux processus, les indicateurs proposés pour le cadre intégré de résultats et de performance ont été regroupés en trois catégories:

- a) *Catégorie 1 – Mise en place de la base de référence.* Dans cette catégorie, la base de référence permettant de suivre les indicateurs pourrait déjà être pleinement établie, puisque l'ONUDI a largement accès à la méthode et aux données; elle dispose des ressources nécessaires pour analyser ces données; et elle collecte et analyse régulièrement les données pertinentes pour qu'il soit possible d'établir des rapports périodiques au regard de la base de référence. Pour les niveaux 3 et 4 en particulier, cette catégorie comprend un groupe standard et stable d'indicateurs qui définit de manière concise les principales contributions attendues par l'ONUDI pour le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019. Pour la mise en place de la base de référence, les dernières données disponibles (année budgétaire 2015) ont été utilisées dans la mesure du possible.
- b) *Catégorie 2 – Base de référence en cours d'établissement.* Les indicateurs de cette catégorie doivent encore être retravaillés et faire l'objet de consultations internes, pour les raisons suivantes: i) disponibilité des données; ii) modicité des ressources de l'ONUDI; iii) nécessité d'une définition plus précise des indicateurs; et iv) nécessité d'une révision de la méthode appliquée. La plupart des indicateurs de cette catégorie se retrouvent dans l'axe 1 du cadre intégré de résultats et de performance. Comme anticipé dans le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, la disponibilité des données continue de rendre difficile la mesure des résultats enregistrés pour cet axe, puisque les données pertinentes proviennent des pays clients de l'ONUDI, et non pas de l'Organisation elle-même². À cet égard, il convient de noter que le niveau d'agrégation des données pour chaque indicateur dépend de la disponibilité des données au niveau des pays, et aura donc des incidences sur la communication de l'information au niveau national.

² Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, IDB.43/9, par. 94 c) et e).

- c) *Catégorie 3 – Ajustements proposés.* Cette catégorie porte sur les cas dans lesquels l'examen des indicateurs proposés pour le cadre intégré de résultats et de performance a donné lieu à de nouvelles propositions d'indicateurs après évaluation i) des données disponibles; ii) de la définition des indicateurs et/ou iii) de la méthode.

III. Suivi du rapport d'activité sur la mise en place de la base de référence pour le cadre intégré de résultats et de performance

9. L'élaboration complète de la base de référence et des indicateurs s'étant révélée complexe, il est suggéré que, compte tenu du présent rapport et avec la souplesse nécessaire, l'ONUDI élabore un plan d'action visant à: a) tester la fiabilité des données et de la base de référence pour les indicateurs de la catégorie 1, et b) s'attaquer aux problèmes liés aux indicateurs classés dans les catégories 2 et 3. L'objectif de ce plan d'action est de donner des orientations sur: la mise en place de méthodes et de définitions appropriées; l'examen des ressources et des données disponibles pour calculer les indicateurs proposés; la mise au point d'autres indicateurs le cas échéant; ainsi que l'étude de la périodicité et l'élaboration de métadonnées.

10. Les résultats du plan d'action devraient être présentés à la quarante-quatrième session du Conseil du développement industriel, dans un additif au présent rapport.

11. Dans l'intervalle, des informations plus détaillées sur les indicateurs seront mises à la disposition du Comité des programmes et des budgets dans un document de séance contenant les éléments suivants:

- a) Un tableau récapitulant tous les indicateurs classés dans l'une des trois catégories figurant au paragraphe 8. Il fera apparaître les bases de référence de tous les indicateurs de la catégorie 1. Pour tous les indicateurs de la catégorie 2, les raisons de leur classement dans ladite catégorie, comme indiqué au paragraphe 8 b), seront présentées. Les ajustements proposés seront précisés pour les indicateurs de la catégorie 3. Un code couleur permettra de voir clairement le classement de chaque indicateur.
- b) Les métadonnées sur les indicateurs, y compris les définitions et les sources de données.

IV. Mesures que le Comité pourrait prendre

12. Le Comité voudra peut-être donner d'autres indications sur les renseignements fournis dans le présent document.